EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE*
En exercice *29*
Présents : **18**
Votants : *26*

Le lundi 15 avril 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 29 mars 2024

PRESENTS : Mmes - MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. - ARLON D. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. - GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - JUANICO J. - ALBERTO M. - VERHAEGHE M. - MAITRE F. – BOUTEILLE A. – LAOUADI B. - CORLETTO-QUAGUEBEUR S. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P. - FERRAND K. absent du point 1 à 5 -VELASCO M. absent le point 1

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BENOIT Marc	**à**	**M. JOURDAN René**
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	**à**	**M. MARTINEZ Sébastien**
Mme PARIS Francine	**à**	**Mme BONIFAY Corinne**
Mme SERGENT Christine	**à**	**Mme DULIEUX Isabelle**
Mme VIALA Adeline	**à**	**Mme ALBERTO Michèle**

Absente excusée, non représentée : Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N°13/2024 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES EXTERIEURES POUR L'ANNEE 2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernées ne prendront pas part au vote.

CADIERE EN SCENE	1 900
AMICALE LAIQUE	800
BOULE CADIERENNE	3 800
CENTRE CULTUREL CADIEREN	3 400
CERCLE DE L'AUDIARDE	400
CHORALE CANTEN	500
CRECHE – 1, 2, 3 SOLEIL	75 000
CROIX ROUGE	500
DONNEURS DE SANG	700
GROUPE ESCOLO	1 800
LYRE VIGNERONE	4 000
MAISON DU TOURISME	6 000
SECOURS CATHOLIQUE	1 000
SECOURS POPULAIRE	500
THEATRE DE LA CADIERE	1 900
SOCIETE D'HISTOIRE	250
CAMBO GAIO	600
UN LIVRE AU VILLAGE	800
VISITEURS DE PRISON	150
CCFF	1 000
Total	**105 000 €**

Madame JUANICO Jeanine et Madame BONIFAY Corinne ne participent pas au vote.

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver les montants des subventions allouées aux associations locales extérieures pour l'année 2024 exposés ci-dessus.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : approuvent les montants des subventions allouées aux associations locales extérieures pour l'année 2024 exposés ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 24/4/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 22/4/2024
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (Var)

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification